

(1)

(N° 56.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1872.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. WOUTERS.

Demande du sieur Wilhelm ZAPP.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Kahlscheid (canton de Sieg, arrondissement de Cologne), le 14 mai 1817. Il vint, en 1860, résider à Anvers, où il s'occupe actuellement du commerce de vins et de bières étrangères. Son entreprise a prospéré et donne lieu à un chiffre d'affaires important.

Par arrêté royal du 4 mai 1869, le sieur Zapp a été autorisé à établir son domicile en Belgique.

Les autorités consultées ont donné sur sa conduite, sa moralité et son honnêteté, les renseignements les plus favorables.

Il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre la demande du pétitionnaire en considération.

Le Rapporteur,
ED. WOUTERS.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.
